

Fiche méthodologique n°5

Les réseaux dans les espaces publics

Enjeux

Nécessaires et invisibles, les espaces publics renferment une multitude de réseaux souterrains électriques (courant fort et faible) et mécaniques (thermiques, hydrauliques...).

Il s'agit des réseaux :

- **pour l'alimentation des bâtiments** : électricité, gaz, télécommunications, fibre, eau potable, assainissement, eaux pluviales, chauffage urbain ;
- **pour les espaces publics en eux-mêmes** : l'éclairage public, autres usages électriques (bornes), irrigation des espaces verts.

Les collectivités tendent à aller vers une gestion décentralisée et plus « intelligente » des flux énergétiques et hydrauliques. Mais il y a **une réelle problématique de gestion globale des réseaux souterrains** qui transportent ces flux. Il y a un besoin de connaissance, de suivi des réseaux et de coordination entre les interventions des différents concessionnaires d'installation et de maintenance des réseaux.

Avec la libéralisation des services de fourniture en énergie, en eau, il y a des enjeux importants d'optimisation des dépenses publiques en **adaptant au mieux les contrats avec les concessionnaires**.

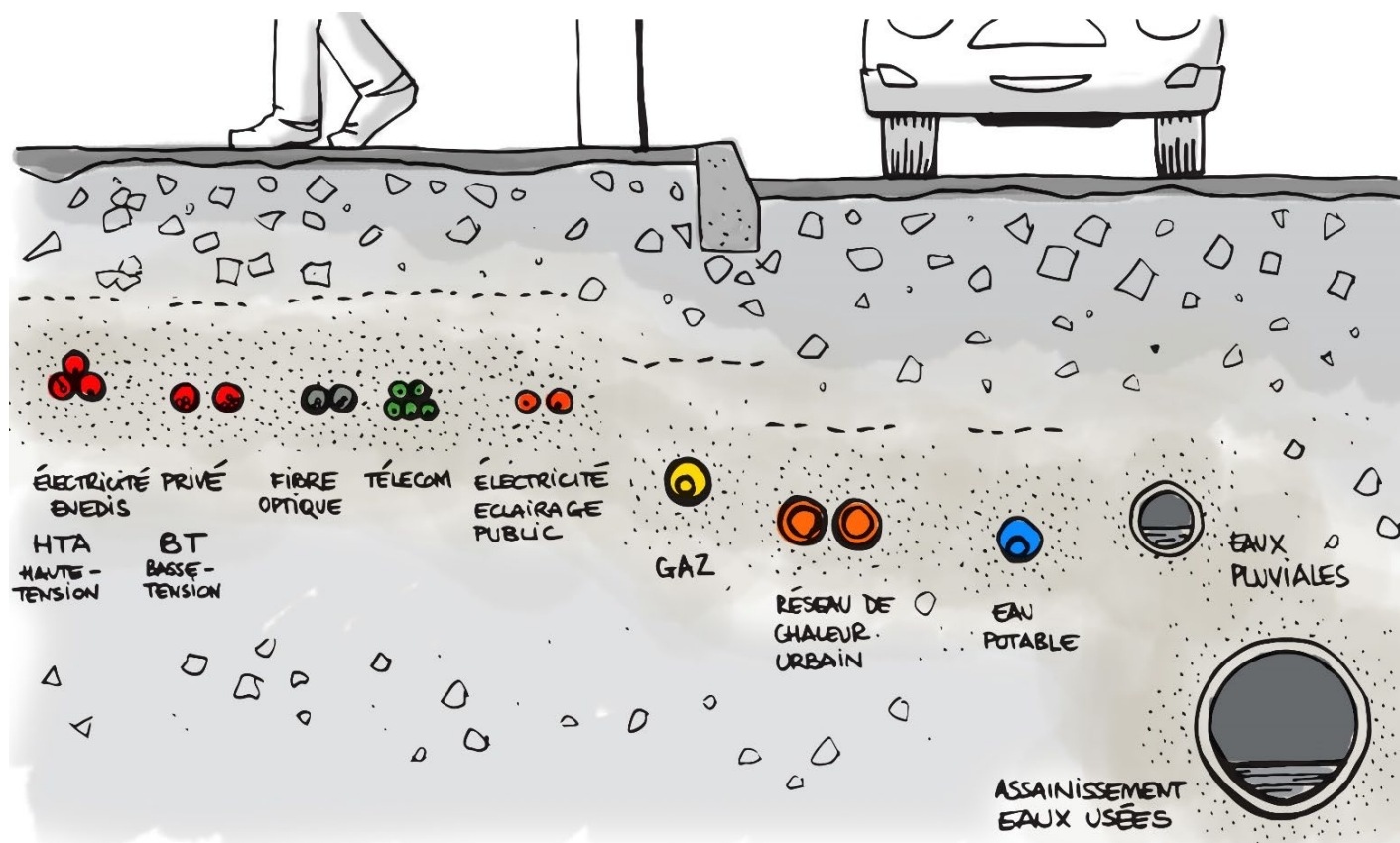


Schéma des réseaux souterrains pouvant être présents sous les espaces publics (TRIBU)

Bonnes pratiques

En amont du projet



Pendant les études de maîtrise d'œuvre



■ **Etablir un diagnostic des réseaux précis**, par exemple en utilisant l'outil SIG (système d'information géographique) ainsi qu'une **analyse prospective** des interventions sur les réseaux.

■ **Réserver des fourreaux supplémentaires**, pour anticiper les réseaux futurs (réseau électrique local en autoconsommation...)

■ **Rassembler les différents concessionnaires des réseaux** pour leur proposer de rénover tous les réseaux en même temps et ne pas réintervenir sur la chaussée, la ville prenant en charge la tranchée dans le projet de maîtrise d'œuvre

■ Prévoir les **compteurs d'eau en limite de propriété** pour limiter les coûts liés aux fuites d'eau.

« A l'occasion des travaux des espaces publics, nous avons mis tous les concessionnaires autour de la table dès les phases amont du projet pour »

Sandrine COSSERAT,
maire de Volonne

La concertation a duré un an et demi entre les différents acteurs :

- Enedis (électricité)
- Engie (gaz)
- France Télécom
- Fibre
- Eau potable
- Eaux usées, assainissement
- Réseau de chaleur urbain
- ASA : association syndicale autorisée de gestion des canaux d'irrigation
- Réseau d'éclairage public

Pendant le chantier



■ **Anticiper et organiser** chacune des interventions des concessionnaires des réseaux et limiter au maximum les tranchées successives.

Après la livraison



■ **Avoir un suivi des réseaux et de leur localisation** (avec l'outil SIG par exemple) au sein des services de la collectivité.

■ **Se doter d'un système de comptage et de suivi des consommations** au sein de la collectivité pour détecter rapidement les anomalies en termes de consommations électriques et les fuites d'eau, gérer les imprévus et les anticiper si possible.

■ **Faire appel à un « conseil en énergie partagé » (CEP)**. Initié par l'ADEME, il s'agit d'un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences d'un technicien économe de flux pour suivre et optimiser les dépenses liées aux consommations énergétiques et d'eau.

« A Coudoux, un économe de flux suit le comptage des consommations d'eau et d'électricité de la commune. En relevant les écarts de consommations, il identifie les fuites d'eau, les surconsommations électriques pour que les services interviennent. Il peut aussi adapter les contrats avec les concessionnaires, notamment les puissances souscrites. »

*Janine BELLANTE,
adjointe à l'urbanisme, ville de Coudoux*